

« Il est temps de revoir son allocation d'actifs »

Tribune de Grégory Lecler, président de Prudentia Patrimoine.



D'un point de vue technique, l'allocation d'actifs représente la stratégie de répartition de ses avoirs entre les différentes classes d'actifs : actions, obligations, immobilier, monétaire, matières premières. Cette allocation doit être personnalisée en fonction des objectifs, de l'horizon d'investissement et de la tolérance au risque de chaque épargnant. Elle doit également varier en fonction du contexte macro-économique.

On distingue l'allocation d'actifs stratégique, l'allocation tactique et le « stock picking ». La première consiste à définir une stratégie de long terme alors que la seconde correspond aux choix à court terme. Enfin, le stock picking consiste à sélectionner, au sein d'une même classe d'actifs (par exemple les actions françaises), telle valeur plutôt qu'une autre.

Selon les différentes études, l'allocation d'actifs stratégique serait responsable de 85% de la performance finale d'un portefeuille. A l'inverse, la gestion dite « active », qui consiste à sélectionner des valeurs plutôt que de répliquer un indice (gestion passive) sous-performe pour 98% des fonds sur les dernières années.

L'allocation tactique va consister, par exemple, à augmenter le poids des actions au sein d'un portefeuille, tout en diminuant le poids des obligations ou des produits monétaires. Elle sera définie principalement selon le contexte macro-économique, c'est-à-dire les anticipations de croissance et d'inflation.

Un tournant de la politique monétaire des banques centrales

Dans leur lutte contre l'inflation, les banques centrales ont procédé à des augmentations des taux d'intérêt, rapides et brutales. De juillet 2022 jusqu'à septembre 2023, la Banque Centrale Européenne a procédé à 10 relèvements de taux, qui sont ainsi passés de 0 à 4% (le taux de rémunération des dépôts). En octobre, pour la première fois depuis juillet 2022, la BCE a décidé de laisser ses taux inchangés.

Les signes de ralentissement économiques se multiplient, y compris désormais aux Etats-Unis. L'inflation en octobre s'y est élevée à 3,2% sur un an, les demandes d'allocation chômage repartent en hausse et la production industrielle a enregistré sa plus forte baisse depuis décembre 2022.

Le pic des taux d'intérêt a probablement été atteint et les économistes s'interrogent désormais sur la date des premières baisses. Rappelons que dans les pays d'Amérique Latine, la plupart des banques centrales ont déjà commencé à réduire les taux d'intérêt.

Historiquement enfin, il est notable de constater que les hausses de taux d'intérêt par la BCE ont toujours été suivies rapidement d'une baisse tout aussi forte, voire supérieure.

Quelle allocation d'actifs dans ce contexte ?

Revenir sur les obligations souveraines

Malgré la baisse récente, avec des taux de rendement à 10 ans à plus de 3% pour la dette de la France, près de 4,5% aux Etats-Unis, il est tentant de revenir sur cette classe d'actifs.

Les obligations d'entreprises « Investment Grade »

Ces obligations d'entreprises relevant de la catégorie Investment Grade disposent de fondamentaux solides et sont considérées comme des valeurs refuges. Les rendements actuels, environ 4%, semblent très attractifs.

Être sélectif sur les actions

Bien que dernièrement toute mauvaise nouvelle ait entraîné un rebond des marchés actions, suivant en cela l'expression « bad news is good news », ceci ne devrait pas durer. Notamment lorsque les perspectives de bénéfices des entreprises seront impactées par le ralentissement économique dans lequel nous sommes entrés. Dans ce contexte, les valeurs dites « de rendement » sont à privilégier.

Le retour de l'immobilier

Pénalisé depuis un an par la forte hausse des taux d'intérêt, l'immobilier (coté ou non coté), devrait bénéficier de ce changement de cycle. La fin de la hausse des taux va permettre aux investisseurs de revenir sur le marché.

Du monétaire en fond de portefeuille

C'est le grand retour des fonds monétaires dans les portefeuilles. Néanmoins, n'oublions pas qu'une succession de placements à court terme ne remplacera pas un placement à long terme.

Et l'or ?

Valeur refuge par excellence, et dans un contexte géopolitique incertain, il est important de conserver une position sur l'or.



Le parcours de Grégory Lecler

Président Fondateur, Prudentia Patrimoine

Grégory Lecler est diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory Lecler a fondé son cabinet, Prudentia Patrimoine en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.